



**AVIS PUBLIC  
CANTON DE WENTWORTH**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - Règlement numéro 2018-007-01**

Avis public est donné que le «Règlement numéro 2018-007-01 modifiant le règlement de Zonage 2018-007», est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil en date du 25 février 2020.

Lors d'une séance du conseil tenue le 13 janvier 2020, le conseil de la municipalité du Canton de Wentworth a adopté le «Règlement numéro 2018-007-01, modifiant le règlement de Zonage 2018-007», afin de permettre pour les zones RU-13 et RU-25 que s'exercent sur un même terrain les usages principaux culture (a1) et fermette (a2).

Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, 175 chemin Louisa à Wentworth, durant les heures normales de bureau ou sur le site web [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca) .

(signé)

---

Natalie Black  
Directrice générale et secrétaire trésorière

Copie certifiée conforme

Donné à Wentworth le 13 mars 2020